

La Commission des Usagers (C.D.U.)

Vous avez des questions sur votre prise en charge? Vous souhaitez déposer une réclamation ou adresser des remerciements?

La Commission des Usagers est à votre écoute!



Les missions de la C.D.U.:



Veille au respect des droits des usagers facilite toutes démarches s'y référant.



Contribue par ses avis et ses propositions à l'amélioration de la politique d'accueil et de prise en charge personnes malades et de leurs proches.



Analyse les réclamations adressées à la Direction.

Représentant des usagers, titulaire

Vous pouvez saisir la C.D.U.:



PAR TÉLÉPHONE OU PAR MAIL:

La Présidence de la C.D.U.:

Mme Marie CORUBLE 03 23 70 75 99

usagers.projets.partenaires@hlrs-villiers.net

Les médiateurs :

Dr Jean-Luc DELASSUS au 03 23 70 75 73 Mme Céline DEVILLERS au 03 23 70 73 79

Les représentants des usagers, désignés par l'A.R.S. Île-de-France:

M. Pierre KANTER

M. Gilles LÉCHOPIER

RULRS77@hlrs-villiers.net

MEMBRES AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVE

M. Éric PETIT	Directeur - Responsable de l'établissement, titulaire
Mme Marie CORUBLE	Représentante de l'établissement, suppléante, Présidente de la C.D.U.
Dr Jean-Luc DELASSUS	Médiateur médecin, titulaire
Dr Françoise SABOURIN	Médiateur médecin, suppléant
Mme Céline DEVILLERS	Médiatrice non médecin, titulaire
Mme Ève DUPONT	Médiatrice non médecin, suppléante Vice-Présidente de la C.D.U.
M. Pierre KANTER	Représentant des usagers, titulaire

La composition de la C.D.U.:

MEMBRES AVEC VOIX CONSULTATIVE

M. Gilles LÉCHOPIER

Mme Christelle JOBERT

Président de la C.M.E. ou son Dr Mohamed BEN RABAH représentant Mmes Céline DEVILLERS et Coordination générale des soins Fanny GÉRARD Mme Sylvie LOURENÇO Représentante du personnel soignant, titulaire **Mme Annie LECLER** Représentante du personnel soignant, suppléante M. Alexandre DUHAMEL Responsable qualité et gestion des risques

PAR COURRIER:



Monsieur le Directeur **Hôpital Villiers Saint Denis** 1 rue Victor et Louise Monfort BP 1 **02310 Villiers Saint Denis**

Vous recevrez une réponse dans les meilleurs

En cas de difficulté, vous avez la possibilité de saisir la Commission Régionale de Conciliation et d'Indemnisation (C.R.C.I.) des accidents médicaux.

Site Internet: http://www.commissions-crci.fr

Chargée des Partenariats,

Autorisations, Patientèle